

RÈGLEMENT DE LA VAIMATO 2025

SAMEDI 18 OCTOBRE À 17 h 00

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Athletic Club Excelsior de ARUE organise le samedi 18 octobre 2025 en partenariat avec la Société VAIMATO, le concours de la municipalité de Arue et sous l'égide de la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française, la 1^{ère} édition de LA VAIMATO d'Arue.

ARTICLE 2 - PARCOURS, CATÉGORIES, HORAIRES

Les coureurs partiront de la petite côte de la mairie (proximité du local de la Police Municipale) en direction du rond-point situé devant le Camp militaire où ils emprunteront la route qui mène au quartier BONNO pour y effectuer un demi-tour -niveau du grand portail blanc de la résidence- (pointage des coureurs) et revenir à la mairie.

L'arrivée aura lieu dans l'allée centrale de la mairie.

L'aller-retour couvrira une distance d'environ 6,2 km.

La récupération du binôme, dans le cadre des Duo, s'effectuera dans la zone de départ.

Les courses sont ouvertes aux athlètes à partir de la catégorie cadet.

La VAIMATO comporte 4 épreuves :

- Boucle de 6,2 km Solo - Départ à 17h30.
- Boucle de 6,2 km Duo – Départ à 17h20.
- Boucle de 12,4 km Solo (2 boucles de 6,2 km), ouverte aux athlètes à partir de la catégorie cadet. Départ à 17h00.
- Boucle de 12,4 km Duo (2 boucles de 6,2 km pour le 1er coureur qui prend au démarrage de la 2ème boucle le 2ème coureur). Départ à 17h10.

Ouverte à tous, licenciés ou non licenciés, pour les catégories cadets, juniors, seniors, masters et Handisports (Femmes et Hommes) dans le respect des distances réglementaires autorisées.

Rappel des catégories d'âge pour la saison du 1er septembre 2025 au 31 août 2026 :

Catégorie	Année de naissance	Catégorie	Année de naissance
Cadet (CA)	2009-2010	Seniors (SE)	1992 à 2003
Junior (JU)	2007-2008	Master	2002 et +
Espoir (ES)	2004 à 2006		

ARTICLE 3 – RAVITAILLEMENTS

Des postes de ravitaillement en eau seront disponibles au départ, sur le parcours et au demi-tour de Bonno). Afin de limiter l'impact sur l'environnement, **il est demandé à chacun des participants d'apporter sa propre gourde**. Des gobelets seront disponibles uniquement au ravitaillement du demi-tour.

ARTICLE 4 – INSCRIPTIONS ET FRAIS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se feront jusqu'au vendredi 17 octobre 2025 à 23 h 59 sur le site de Fenua Moove <https://www.fenuamoove.com/>

Les inscriptions se feront selon les modalités décrites ci-dessous

Participants	Inscription sur le site Https://www.fenuamoove.com/	Inscription sur place le jour de la course
Licences FFA ou FAPF – 6,2 km Solo (ou prix par personne pour un duo)	1500 F	3 500 F
Pas de licences FFA ou FAPF – 6,2 km Solo (ou prix par personne pour un duo)	2000 F	
Licences FFA ou FAPF – 12,2 km Solo (ou prix par personne pour un duo)	2500 F	5000 F
Pas de Licences FFA ou FAPF – 12,2 km Solo (ou prix par personne pour un duo)	3000 F	

Les dernières inscriptions pourront se faire sur place à la mairie de ARUE à partir de 14 h 30, le jour de la course au tarif indiqué dans le tableau ci-dessus (pour les licenciés FFA / FAPF, FFTRI / FTTRI et pour les non-licenciés sur présentation d'un certificat médical de moins de 1 an avec la mention EN COMPÉTITION).

Les licences issues d'autres fédérations ou club sportifs ne sont pas acceptées football, va'a, natation...

Elles seront closes définitivement à 16 heures 30.

Les inscriptions sont limitées à 200 participants pour l'ensemble des courses.

Les règlements peuvent se faire en espèces ou par chèque à l'ordre de l'ACE ARUE.

Pour les mineurs, une autorisation parentale devra être complétée et signée sur le bulletin d'inscription.

ARTICLE 5 - CERTIFICAT MÉDICAL

Pour les non-licenciés à la FFA, à la FAPF ou à la FTTRI (Fédération Tahitienne de Triathlon) FFTRI, (Fédération Française de Triathlon) devront présenter un certificat médical (ou une photocopie) de non-contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives, ou de l'athlétisme ou de la course à pied, EN COMPÉTITION datant de moins d'un an le jour de la course sera exigé lors de l'inscription et annexée à la fiche d'inscription.

Ce document sera conservé une année par l'organisation.

ARTICLE 6 – RÉTRACTATION

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation pour quel que motif que ce soit.

En cas d'annulation ou de report de la manifestation pour circonstances indépendantes de la volonté des organisateurs, aucun remboursement ne sera effectué. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours ou l'heure de départ si des circonstances imprévues les y contraignent. En cas de modification, celle-ci sera communiquée via les réseaux sociaux de l'organisateur. Si cela est possible l'organisateur fera une annonce lors du débriefing de courses

En cas de mauvais temps, la course peut être reportée. Le Comité organisateur s'engage à avertir les participants par le biais des médias 24 heures avant le jour de la compétition.

En cas de force majeure, il pourrait aussi prendre une décision quelques heures seulement avant le départ.

Aucun dédommagement ne peut être requis du Comité organisateur en cas de modification ou de report des courses dans ces conditions.

ARTICLE 7 - RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards munis d'une puce électronique seront à retirer le samedi 18 octobre 2025 à partir de 14 h 30 sous le fare Pote'e de la mairie de Arue.

Une pièce d'identité peut vous être demandée

Le dossard devra être porté devant sur le short ou sur le maillot et devra être remis à l'arrivée, et être entièrement lisible lors de la course.

En l'absence de numéro visible, le participant est susceptible d'être disqualifié.

Toute personne n'ayant pas son dossard à l'arrivée, ne sera pas classée.

ARTICLE 8 - OBLIGATION VIS-À-VIS DES PARTENAIRES

Chaque arrivant aura droit à un débardeur mesh FINISHER qui leur sera remis en échange du dossard. Par égard aux partenaires, les participants récompensés s'engagent obligatoirement à porter le débardeur « FINISHER » lors de la remise des médailles ou récompenses sous peine de disqualification.

ARTICLE 9 - TIRAGE AU SORT

A l'aide des dossards, plusieurs lots (dont un billet d'avion A/R Tahiti-Los Angeles) seront tirés au sort après l'arrivée du dernier participant à LA VAIMATO. L'absence de l'athlète au moment du tirage entraînera la remise en jeu du lot.

ARTICLE 10 - CESSION DU DOSSARD

La cession du dossard est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve. En cas d'accident, le cédant et le reprenneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée.

Le mandataire de la gestion des inscriptions pour le compte d'un groupe est tenu d'informer les participants du contenu du règlement de la course, de l'interdiction de cession du dossard et pourra éventuellement, en cas d'accident, voir sa responsabilité recherchée.

Il est strictement interdit de courir sans dossard et tout contrevenant sera éventuellement susceptible d'engager sa responsabilité. L'organisation ne saurait être tenue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

ARTICLE 11 - SÉCURITÉ

La sécurité routière est assurée par la Police Municipale, les officiels et bénévoles. Le service médical est assuré par la Fédération Polynésienne de la Protection Civile.

En matière de sécurité médicale, l'organisation ou les secouristes pourront, s'ils le jugent nécessaire, arrêter tout coureur en risque médical pendant la manifestation.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés (à l'exception de ceux des organisateurs et des services de sécurité) ainsi que les poussettes sont formellement interdites sur le parcours.

Aucun suiveur et coureur ne possédant de dossard sur le parcours ne devra accompagner les participants n'est accepté sur le parcours sous peine de disqualification de l'athlète suivi qui se verra retirer son dossard.

Les participants devront obligatoirement courir sur la partie de route ou trottoir qui leur est dédiée et matérialisée par des plots. Le non-respect de cette consigne entraînera la disqualification et le retrait immédiat du dossard et par conséquent la non-remise du débardeur « FINISHER ».

ARTICLE 12 – ASSURANCES

Une assurance globale de type RC sera prise par l'organisation pour couvrir la course.

La couverture médicale sera assurée pendant et après la course par une association de secouristes ainsi qu'un médecin.

Domage matériel : L'organisation décline toute responsabilité en cas de dommages vol, bris, perte,
Subis sur les biens personnels des participants.

ARTICLE 13 - CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Classement individuel

Classement scratch Femmes et Hommes sur les 4 courses (3 premiers récompensés).

Classement Duo

Classement scratch 1^{er} Duo HH, FF et FH sur le 6,2 km et le 12,4 km

Pas de distinction faite dans la composition du Duo au niveau des licences pour le classement scratch.

Classement Handisport

Les 3 premiers Handisports recevront également une récompense.

Le **Challenge VAIMATO** récompensera le club FAPF le plus représenté sur les 2 courses de l'ACEA dont VAIMATO est partenaire : la Corrida de Noël 2024 et La VAIMATO 2025. Le grand trophée sera acquis définitivement par le club FAPF qui aura remporté consécutivement 3 années de suite le challenge de représentation. Le petit trophée est acquis annuellement par le club FAPF le plus représenté.

Ces trophées seront remis à l'occasion des récompenses de la VAIMATO en octobre 2025.

Le grand trophée devra faire retour à l'ACEA 1,5 mois avant LA VAIMATO 2026 pour remise en jeu.

ARTICLE 14 - DROIT À L'IMAGE

Tout athlète participant autorise l'ACE Arue et ses sponsors à utiliser leur image et nom dans les supports de communication.

ARTICLE 15 – RÉCLAMATION

Toute réclamation devra être adressée par écrits au directeur de la réunion 15 minutes après la proclamation des résultats moyennant une caution de 10 000 F CFP.

Tout point non prévu par le règlement sera tranché par jury d'appel.

Ce jury sera composé par :

Le directeur de la réunion, du juge arbitre, du juge concerné par le motif de la réclamation.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter

ARTICLE 16 - CONTACT

JOELLE au 87 78 67 89 ou SERGE au 89 78 91 14

Mail : acea.arue@gmail.com



LISTE DES PARTENAIRES

